

Délibération 2023 / 04-12

L'an deux mil vingt-trois le jeudi six avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raymond RABETEAU, Maire.

**Étaient présents les Conseillers municipaux :** Mrs Jean-Jacques BORD, Didier LASSECHERE, Raymond RABETEAU, Christian FAUGERON, Maurice BESSE, Anthony BUYS, Jacques FAURE, Jean-François CHAMPEAU, Cédric LECOMTE, Mmes Claudine DAURY-NEYRET, Mireille LILLE-PALETTE RECONDU, France-Noëlle GIMENEZ.

**Était absent :** Arnaud PICOUT.

**Secrétaire de séance :** Mr Didier LASSECHERE

\* \* \* \* \*

## SUBVENTIONS D'ÉQUILIBRE AUX BUDGETS ANNEXES

Monsieur le Maire :

- présente à ses Collègues, dans le cadre du vote du budget primitif 2023, les propositions de versement de subventions d'équilibre aux budgets annexes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de verser aux budgets annexes en 2023 les subventions d'équilibre suivantes :

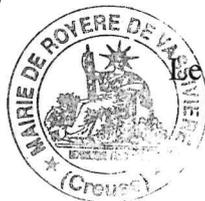
- Budget Gîtes : 0,00 €
- Budget Distribution d'eau : 0,00 €
- Budget Assainissement : 10 200,00 €
- Budget Chaufferie : 16 912,84 €

- décide également de verser l'avance suivante :

- Budget Lotissement : 2 943,20 €

- charge Monsieur le Maire de l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, le 6 avril 2023



Le Maire,

Raymond RABETEAU